

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2009

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS VACANCES DE FEVRIER

Le conseil vote les tarifs suivants :

- 12 € pour les non allocataires CAF
- 8 € pour les allocataires CAF (6 € à partir du deuxième enfant)
- 4 € pour les enfants dont les familles ont un coefficient inférieur à 503 €
- Ces tarifs sont doublés pour les extérieurs
- 2 € pour les bénéficiaires du CCAS de Marpent.

PARC BARBUSSE

Le conseil valide la proposition de la commission d'appel d'offres d'attribuer le lot élagage à l'entreprise Dusart pour un montant de 9490,26 euros TTC

FCTVA

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat propose aux communes dont l'investissement 2009 dépassera la moyenne des cinq dernières années de récupérer en 2009 la TVA payée en 2008.

Le conseil donne son accord pour que le maire signe une convention avec l'Etat permettant de solliciter le remboursement de la TVA 2008 en 2009.